

MÉMOIRE UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE
L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC**

26 MAI 2007



Introduction

La production biologique de par le monde connaît non seulement un succès d'estime, mais également un succès économique. La plupart des pays occidentaux parlent de taux de croissance variant entre 10 et 30% annuellement sur leur marché intérieur. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes : 31 millions d'hectares en culture biologique de par le monde et 40 milliards en vente au détail.¹

Perçu au tout début comme une production marginale et de niche, le bio effectue des percées de plus en plus importantes au sein même des réseaux de grande distribution, ce qui lui confère une vitrine importante auprès des consommateurs. Les épouvantails agités par ses détracteurs semblent désormais du passé. Des chercheurs danois dévoilaient lors d'une rencontre organisée par la FAO qu'un basculement vers le bio de la moitié des exploitations agricoles des régions exportatrices de produits alimentaires en Europe et en Amérique du Nord d'ici 2020 n'aurait pas d'effets négatifs importants sur la sécurité alimentaire des pays de l'Afrique subsaharienne. C'est la toute première étude du genre et qui confirme la vitalité de l'agriculture biologique.²

Politique agricole

Ce portrait n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'effort parfois individuels et parfois concertés afin de développer l'agriculture biologique, souvent à contre-courant. Il faut d'ailleurs saluer les défricheurs qui se sont battus seuls. Aujourd'hui, nombre de pays ont mis sur pied des politiques adaptées et spécifiques au secteur biologique pour se garantir des avantages concurrentiels et environnementaux non négligeables.

Les pays à l'avant-scène de ce dossier sont généralement européens et améliorent constamment leurs politiques les uns par rapport aux autres pour favoriser leur agriculture biologique et se conférer un positionnement stratégique. Le dernier en lice est la France qui, en juin 2003, énonçait ses intentions futures quant au développement de son agriculture biologique dans un rapport de 150 pages. Ce rapport tissait 15 mesures phares de développement souhaité, comme :

- *Mesure 1 :donner un message des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture biologique, qui tiendra notamment à la positionner comme l'une des composantes de l'agriculture française.*
- *Mesure 2 :l'harmonisation des aides publiques à l'agriculture biologique et notamment des aides au maintien.*
- *Mesure 7 : Favoriser l'intégration de l'agriculture biologique dans toutes les structures*

existantes : syndicales, techniques, offices, ...etc.

- Mesure 9: Garantir l'agriculture biologique des OGM par la notion de seuil et définir les responsabilités en cas de dépassement de ce seuil.
- Mesure 11 : *Redéployer de véritables moyens pour la recherche sur les grandes problématiques identifiées de l'agriculture biologique.*
- *Mesure 12: ...Tenir compte de l'agriculture biologique comme une des solutions envisageable dans les zones sensibles comme les périmètres de captages, les parcs régionaux ou nationaux, les zones de montagnes, etc.*
- *Mesure 13: Rendre obligatoire dans toutes les formations agricoles un module présentant l'agriculture biologique en France, en Europe et dans le monde.*
- *Mesure 15: Revoir les sanctions à la hausse pour les personnes qui ne respectent pas la réglementation.*

C'est un exemple parmi d'autres puisque l'ensemble des pays européens ont des politiques contenant des mesures variées allant de prime à l'hectare, prime de soutien, remboursement de certification, coordination de la filière agricole aux intérêts de l'agriculture biologique, etc.

En des mots simples., les européens ont un plan, du financement et de la volonté politique, ce qui fait totalement défaut au Québec comme au Canada.

La Commission européenne elle-même, afin d'encourager le développement de l'agriculture biologique, a présenté en 2004 une communication intitulée « ***Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques*** ». Elle reconnaissait dans ce document que ce secteur joue un rôle important dans la Politique Agricole Commune. Pour cela il est, selon elle, essentiel de définir clairement les principes et objectifs de l'agriculture biologique au niveau européen, de garantir la fiabilité des systèmes d'inspection des fermes biologiques, et de surmonter les dysfonctionnements du marché dus aux standards et logos privés.

En des mots simples., les européens ont un plan, du financement et de la volonté politique, ce qui fait totalement défaut au Québec comme au Canada.

Le tableau à la page suivante est tiré du rapport au Ministre Raffarin et il met en lumière les aides apportées (**en Euro**) à l'agriculture biologique. Les aides sont en fait des primes à l'hectare.

Tableau de comparaison des aides à l'agriculture biologique dans les différents pays de l'Union Européenne en 2001. (En euro/par hectare)

C = Conversion M = Maintient

| Type de culture | | Allemagne | Autriche | Belgique | G-B Moyenne sur 5 ans | Italie Emilie Romagne | Espagne | France Moyenne sur 5 ans | Suède |
|-------------------|----|-----------|-----------|----------|-----------------------------|-----------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Prairies | C* | 128 à 205 | 160 à 251 | 297 | 112 | 156 | 105 à 150 | 107 | 55 |
| | M* | 102 à 153 | 160 à 251 | 174 | 0 | 142 | 105 à 150 | 0 | 55 |
| Grandes Cultures | C* | 128 à 205 | 327 | 181 | 144 | 156 | 92 à 135 | 244 | 141 à 240 |
| | M* | 102 à 153 | 327 | 116 | 0 | 142 | 92 à 135 | 0 | 141 à 240 |
| Céréales | C* | 128 à 205 | 327 | 181 | 144 | 156 | 92 à 135 | 244 | 142 |
| | M* | 102 à 153 | 327 | 116 | 0 | 142 | 92 à 135 | 0 | 142 |
| Oléagineux | C* | 128 à 205 | 327 | 181 | 144 | 156 | 92 à 135 | 244 | 240 |
| | M* | 102 à 153 | 327 | 116 | 0 | 142 | 92 à 135 | 0 | 240 |
| Légumes | C* | 358 à 511 | 509 à 654 | 930 | 144 | 390 | 258 | 305 | 545 |
| | M* | 179 à 256 | 509 à 654 | 744 | 0 | 355 | 258 | 0 | 545 |
| Vignes | C* | 614 à 971 | 799 | rien | 144 | 625 | 228 | 457 | |
| | M* | 511 à 716 | 799 | | 0 | 568 | 228 | 0 | |
| Cultures Pérennes | C* | 614 à 971 | 799 | 842 | 144 | 625 à 750 | 119 à 364 | 701 | 818 |
| | M* | 511 à 716 | 799 | 744 | 0 | 568 à 682 | 119 à 364 | 0 | 818 |

Les mesures économiques énoncées à la page précédente ne décrivent évidemment pas l'ensemble des subsides accordés au secteur biologique européen. La République tchèque, le Luxembourg, la Suisse, la Finlande ont également des subventions accordées à leur secteur biologique, parfois de façon directe (prime à l'hectare) ou indirectes (subventions aux établissements scolaires qui offrent des programmes en agriculture biologique).

Plus près de chez nous, les américains se sont lancés également dans les subventions au biologique. Dans ce qu'ils ont appelé le « National Organic Program », ils déboursent 1 million de dollars pour défrayer les coûts de la certification biologique dans 15 états américains (Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, Nevada, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhodes Island, Utah, Vermont, West Virginia, et Wyoming). Les coûts sont remboursés aux producteurs jusqu'à hauteur de 75% sans excéder 500\$.

ET LE QUÉBEC LUI?

Actuellement la situation du Québec n'est guère comparable au reste des pays développés. La Table filière biologique, dans son plan stratégique 2004-2009, souhaitait voir tripler le nombre de fermes certifiées biologiques d'ici 5 ans. Nous savons désormais que ce ne sera pas possible car un beau plan...sans argent, ni appui de tout le milieu, demeure un beau plan.

Ce plan aurait dû être appuyé entre autres par *Le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique*⁴ mais avec un seul petit million de dollars, ce programme ressemble à une boîte à outils sans outil. Ce programme amorcé en 2002 par le MAPAQ s'ouvre sur trois axes :

- ◆ *Appui au système de certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques exportés et vendus au Québec*
- ◆ *Appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles (accès à l'information, réseautage, support technique, accroissement de la recherche et du transfert technologique*
- ◆ *Appui à la mise en marché adaptée (structuration et organisation).*

L'axe numéro 1 est en fait un partenariat public-privé honteux puisque cet argent ne va que compléter les montants prélevés sur la certification de chaque agriculteur biologique afin de faire fonctionner le CAAQ. D'ailleurs dans son rapport annuel 2003 le CAAQ écrit :

« Il est donc important de réaliser que le milieu privé finance le système québécois de contrôle de l'appellation biologique à la hauteur de 75%. Que le gouvernement demande aux exploitants d'augmenter cette proportion alors que le secteur est en bonne voie d'atteindre son plein potentiel, nous semble a priori contre-indiqué. Au contraire, l'appui financier du gouvernement devra sensiblement augmenter parce que, dans ce cas précis, les investissements publics jouent un rôle d'effet de levier qui est bénéfique à toute la société québécoise et notamment aux régions. »

Pour les 2 autres axes, ce sont des subventions indirectes et qui, de plus, s'adressent aux groupes d'entreprises et intervenants du secteur biologique et non directement à l'agriculteur. Beaucoup de producteurs se plaignent de leur rigidité et trouvent difficile de s'organiser, évidemment à leurs frais.

Dans ce dossier, soulignons que les deux associations en place : l'Union biologique paysanne affiliée à l'Union paysanne (140 membres) et la Fédération d'agriculture biologique du Québec (150 membres) affiliée à l'UPA ne représentent pas à eux deux la moitié des agriculteurs biologiques du Québec estimés à 1000. Cette constatation ne facilite pas l'accès à la subvention qui, je le répète, est réservée aux groupes.

La grande faiblesse du modèle québécois en ce qui concerne l'agriculture biologique **et en réalité de ne pas avoir de plan directeur soutenu financièrement et politiquement** qui engloberait l'ensemble du milieu agricole afin de faire de l'agriculture biologique une priorité. Tous les ministres de l'Agriculture se sont gargarisés de bio et de terroir en refusant de voir que le modèle agricole actuel ne laisse aucune place à ces secteurs.

LE MODÈLE AGRICOLE BIOLOGIQUE!

Si nous regardons l'ensemble des subventions ou programmes agricoles actuellement mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, peu sont accessibles aux fermiers biologiques et la raison en est fort simple.

Le modèle de ferme sur lequel s'appuie le biologique depuis son éclosion est un modèle de ferme en polyculture-élevage et, en général, de petite taille. Encore aujourd'hui, la majorité des fermes biologiques ne comptent qu'une quarantaine d'acres et souvent encore moins en culture. Ce modèle vient littéralement en contradiction avec le modèle d'agriculture spécialisée et compartimenté des années 50 et le peu d'évolution de l'agriculture biologique au Québec depuis 15 ans en fait foi.

Ce modèle les exclut des traditionnelles subventions reliées à la production de volume, aux assurances stabilisation et assurances récolte, ce qui les désavantage par rapport aux producteurs conventionnels.

Les exemples existent à tous les niveaux et découragent bon nombre d'agriculteurs ou de futurs agriculteurs biologiques. Nous en présenterons un seul : l'exigence quant à l'utilisation de semences de grain généalogique de type enregistré ou certifié dans les conditions d'admissibilité aux programmes d'assurance de la Financière Agricole. Cette filière n'offre que très peu de variétés certifiées biologiques, et ne garantit pas l'absence totale de contamination par des semences d'adventices face auxquelles les producteurs biologiques sont beaucoup plus

vulnérables que leurs homologues conventionnels.

Les normes de certification biologique exigent des producteurs la recherche de semences biologiques et de semences adaptées en tout premier lieu dans leurs critères de sélection des semences. Les marchés de grains biologiques exigent quant à eux la totale absence de contamination par des OGM dans les lots transigés. Le Québec est la seule province canadienne soumise à ce traitement qui désavantage les producteurs biologiques utilisant des semences mieux adaptées à leur pratique.

Très peu de travail a été fait dans ce domaine pour adapter les programmes aux réalités des producteurs biologiques mais le contraire est plutôt vrai. En terminant l'Union biologique paysanne ne demande pas d'adapter les programmes existant à l'agriculture biologique...au contraire nous souhaitons développer notre secteur par nous-mêmes, mais il nécessaire de faire la démonstration du peu de place que nous avons.

CHANGER LE MODÈLE

L'agriculture n'est pas une activité comme les autres et jouit d'un statut particulier car elle nourrit les gens, une collectivité, et même une nation. De plus elle façonne le territoire, utilise ses ressources et anime des collectivités entières autour de ses activités.

En ce sens l'Union biologique paysanne, au même titre que l'Union paysanne, répète que l'agriculture à 3 fonctions :

- **(Fonction bio alimentaire)** L'approvisionnement de la population en quantité et en qualité
- **(Fonction agro-alimentaire)** La protection des ressources
- **(Fonction socio territoriale)** L'occupation décentralisée du territoire

En considérant l'ensemble de ses composantes, l'agriculture revêt un caractère plus social qu'économique ce qui justifie pour l'État le droit d'intervenir car c'est **le droit de nourrir** de façon responsable qui est en jeu. Au Québec, l'UPA, par son lobby actif, a galvaudé le sens et confiné les agriculteurs dans un rôle économique coupé du reste de la population : **le droit de produire**. Cette loi a été très dommageable et préjudiciable pour la population comme pour les agriculteurs, nous faisant reculer très loin dans notre relation avec la société civile.

Les agriculteurs biologiques ont l'habitude de travailler en proximité avec la population et ce depuis longtemps. Nous avons probablement vu mieux que les autres la population **reprendre conscience** de l'importance de l'agriculture. Cette prise de conscience s'est exprimée depuis 5 ans par l'implication grandissante des citoyens qui disent aujourd'hui ce qu'ils souhaitent voir dans les campagnes.....entre autres du bio. Et pourtant nos décideurs politiques et syndicaux n'ont rien vu passer.

Le bio ...à l'avant-garde ou à la traîne?

Il est temps de réaliser que *l'agriculture change en ce moment* et qu'il est nécessaire au Québec, peut-être plus qu'ailleurs de se réapproprier nos outils collectifs afin de prioriser une autre agriculture *au lieu de bêtement recopier les anciennes structures déjà en crise à l'heure où l'on se parle.*

Les plans conjoints actuels assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture sans distinction de modèle. Faisant passer l'agriculture biologique comme une simple forme d'agriculture comme les autres, un créneau, une niche, une appellation...ce qui est faux.

En exemple, les primes accordées au secteur sous gestion de l'offre dans le bio (lait et acéricole) sont intéressantes, mais insuffisantes en vertu du coût des quotas qui ne remplissent pas leurs promesses en sur-endettant les fermiers. La prime est inexistante pour le secteur des œufs et de la volaille, laissant aux agriculteurs le soin de payer la facture du quota sans soutien ni reconnaissance aucune.

De plus il y a depuis l'arrivée de l'Union paysanne une frénésie inexplicable à l'UPA pour les plans conjoints et nouveaux règlements en tout genre et qui tentent par le fait même d'incorporer l'agriculture biologique au système.

Les plans conjoints actuels assujettissent l'agriculture biologique aux lois de la vieille agriculture sans distinction de modèle.

Le dernier de la liste concerne l'agneau lourd et oblige le secteur biologique, même s'il n'a aucune parenté avec le système de mise en marché conventionnelle, à se plier aux exigences de la fédération des producteurs d'agneaux du Québec. Nous avons consulté la quasi-totalité des 10 producteurs d'agneaux biologiques du Québec qui font d'ailleurs partie de notre organisation et ce plan conjoint est inacceptable. Nous en avons fait part à la Régie des Marchés *qui n'a même pas daigné nous faire parvenir un accusé réception et encore moins sollicité notre point de vue en audience.* Finalement, nous avons vu apparaître le règlement final incorporant le secteur biologique sans distinction. Par des décisions aussi arbitraires et sans fondement, la Régie des Marchés perpétue ainsi une croyance populaire qu'elle est en réalité à la solde de l'UPA pour légaliser simplement ses démarches.

Nous ne souhaitons pas aller plus de l'avant dans la critique du modèle agricole de l'UPA; nous laisserons à l'Union paysanne le soin de décortiquer plus avant ce sujet et nous nous concentrerons sur le biologique.

PLUS DE SUBVENTIONS???

Dans toute cette course mondiale aux subventions, les producteurs biologiques ont été longtemps les enfants pauvres du système. Notre organisation ne souhaite pas aujourd'hui renverser cette situation qui est à notre sens de toute façon vouée à l'échec. ***Nous ne voulons en aucune façon copier le système issu des années 50 qui traîne à se moderniser et nuit au développement d'une agriculture écologique et viable à tous les niveaux : social, environnemental et économique.***

Les subventions

- gonflent artificiellement les prix
- maintiennent les agriculteurs dans un état de dépendance
- créent des situations de concurrence déloyale à travers le globe
- empêchent les agriculteurs qui sont également des citoyens de se responsabiliser face aux problématiques de financement l'État.

Évidemment, le problème n'est pas réglé sur le terrain tant que des pays continueront de subventionner fortement leur agriculture et que les industriels ne fixeront pas un prix décent pour les denrées alimentaires. Nous pensons également que le soutien de l'état relié à des fonctions sociales ou environnementales peut être acceptable dans l'éventualité où il y a acceptabilité par la société civile.

Mais vers où se tourner? Les industries en situation de monopole refusent de payer un juste prix et le poids des agriculteurs n'y change rien. Les propos de Pietro Satriano en 2004, vice-président exécutif des Marques Loblaw limitée, illustrent bien les pires craintes des agriculteurs biologiques : ***Loblaw se fixe également comme objectif de vendre ses produits bios à des prix équivalents à ceux des produits conventionnels.***

Dans ces conditions, les raisons qui ont amené des agriculteurs à faire une conversion ou à démarrer en agriculture biologique (idéologique et économique) seront-elles toujours valables face aux pressions de l'industrie, si les attraits économiques se réduisent? Y a-t-il des propositions intermédiaires qui pourraient soutenir le développement d'une agriculture durable biologique, et revitalisante pour les régions?

QUOI FAIRE?

Après ce court portrait qui pose un regard sur le passé et le présent, nous souhaitons formuler des idées pour le futur. Tout en sachant que l'agriculture est chose complexe, nous pensons qu'il est possible de changer les choses s'il y a une volonté politique. Les citoyens québécois ont à notre avis d'ores et déjà énoncé leur vision pour une agriculture plus verte, écologique, biologique, humaine, souveraine et santé. Il ne reste qu'à la classe politique à être prête à affronter le lobby de l'UPA et de l'agro-industrie afin de reprendre en main les ressources naturelles que sont l'agriculture, la foresterie et également bâtir une économie profitable à la ruralité.

Propositions

- Nous souhaitons que des changements majeurs s'effectuent au MAPAQ afin qu'il reprenne son rôle de maître d'œuvre de l'agriculture et qu'il cesse de livrer en pâture les agriculteurs à l'UPA et au Ministère de l'environnement.
- Permettre la multifonctionnalité des usages sur les terres agricoles en lien avec les besoins de protection du territoire.
- Développer une première politique agricole en lien avec la société civile.
- Nécessité de réécrire la loi sur **Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.**
- Promouvoir la souveraineté alimentaire à condition d'accepter celle des autres. **(Il est indécent à notre avis de fermer nos frontières pour des produits X tout en envahissant des marchés extérieurs avec des produits Y souvent fortement subventionnés. La souveraineté alimentaire à sens unique est une hypocrisie de pays riches acceptant de déposséder des paysans ailleurs sur le globe.)**
- Défendre **le droit** à la gestion de l'offre.
- Modifier la gestion de l'offre afin qu'elle protège une plus large partie de l'agriculture québécoise par des mesures qui incluraient les jeunes, le biologique, les régions et la petite ferme.
- Remettre la gestion des quotas entre les mains d'un comité multipartite formé de l'état québécois, des différentes organisations syndicales agricoles et de la société civile.
- Il faut décapitaliser les quotas et leur redonner une fonction plus sociale qu'économique afin qu'ils jouent vraiment leur rôle de gestionnaire de la production alimentaire et de bassin pour la relève.

- Modifier la Loi sur la mise en marché des produits agricoles afin de donner préséance à la vente à la ferme sur les plans conjoints dans le cas où elle est directe avec le consommateur. **Voilà à notre avis une mesure phare** qui permettrait en bout de ligne de revitaliser les régions et le commerce local.
- Adopter des mesures pro-vente à la ferme :
 - A. Hors-quota plus élevé (par exemple 500 poulets)
 - B. Autorisation de la vente de lait cru à la ferme
 - C. Développer un permis de transformation léger et peu coûteux
 - D. Permettre l'abattage à la ferme dans des conditions légères et peu coûteuses (par exemple sur le modèle français de celui de la poule de Bresse)
 - E. Diminution des tonnes de papiers administratifs destinés aux tablettes
- Rendre la raison (chose impossible mais intéressante) aux ayatollahs des microbes, du tout propre et de la sécurité alimentaire qui actuellement font du Québec un lieu quasi sectaire en regard des pratiques alimentaires et agricoles du reste du globe pour quiconque a voyagé. **(en exemple interdiction du lait cru pour le consommateur qui est permis un peu partout ailleurs dans le monde, confinement des oiseaux seulement au Québec, possibilité de vendre ses œufs à la ferme, de les servir aux clients du gîte, mais interdiction de les utiliser dans le cadre d'un permis de préparation générale ou de restauration, etc, etc, etc.**
- Nécessité d'avoir une loi qui permettrait à tout agriculteur, biologique ou non, de poursuivre en cas de contamination OGM, de pesticides ou d'herbicides.
- Redonner préséance aux coopératives sur les plans conjoints.
- Rétablir la liberté d'association syndicale **(comme partout ailleurs sur la planète)**
- Établir une seule cotisation syndicale par ferme et non par propriétaire. **(Cela permet à l'UPA de cotiser chaque propriétaire de ferme, bien souvent la femme du couple, contrairement à une seule cotisation par ferme ailleurs au Canada et dans le monde. C'est leur interprétation de l'équité salariale!**
- Nous proposons que les premiers 500\$ de certification soient remboursés pour les agriculteurs biologiques du Québec à compter de la pré-certification et ce dès 2008. (Dans le rapport annuel du CAAQ de 2002 il est noté que : *«En 2002, ceux-ci (les exploitants biologiques) ont déboursé globalement autour de 940,000\$ en frais associés directement ou indirectement à la certification de leurs produits»*; Avec ces chiffres, il nous est possible d'estimer la contribution gouvernementale à la certification pour 2008 à environ 500,000\$.)
- Nous demandons que l'on maintienne le CAAQ pour la gestion intégrale unique de la certification biologique. **(nous croyons que l'incorporation prévue du secteur biologique au CARTV affaiblira la surveillance de la certification et surtout confinera l'image du bio à celui d'une niche tandis qu'il doit jouer le rôle de ferment afin de renouveler la pratique agricole en entier.)**

Bibliographie

- 1- :The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2007-IFOAM**
- 2- :Associated Press (AP) Nicole Winfield
06/05/2007 09h29**
- 3- : L'agriculture biologique en France; vers la reconquête d'une première place européenne, Martial Saddier, juin 2003, rapport au Premier ministre Jean-Pierre Raffarin**
- 4- : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Programmes/agrbiologique.htm>**